

## AVIS DE 2<sup>ème</sup> CONSTAT D'ABANDON DE CONCESSIONS CIMETIÈRE DE SAINT-MARS-LA-JAILLE

Dans le cadre de l'achèvement de la procédure de reprise par la commune des concessions mentionnées ci-après, Monsieur Le Maire de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE informe les descendants, successeurs ou éventuelles personnes chargées de l'entretien de ces concessions, que par application des articles L.2223-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé le 05 octobre 2023 à 9 heures 00 à la seconde constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouvent ces concessions. Les descendants, successeurs ou éventuelles personnes chargées de l'entretien de ces concessions sont donc invités à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Acte	Emplacement	Titulaire(s) de la concession
375	A - IV - 1	Madame Louise PETITEAU
134	A - IV - 7	Madame TENEREL
360	A - V - 2	Monsieur René GASNIER
168	A - V - 5	Monsieur FLANDRIN
344	A - VI - 3	Monsieur Louis LIEVRE
193	A - VII - 5	Monsieur Henri JEANNEAU
149	A - VIII - 7	Monsieur Joseph POUNET
201	A - X - 2	Monsieur Sulpice PASSELANDE
291	A - XII - 2	Monsieur Eugénie GICQUIAU
121	B - II - 2	Madame Augustine GALLAND
Pas d'acte	B - VI - 3	Monsieur Jean BIOTTEAU
166	B - IX - 7	Madame Marie BLANCHET
139	B - X - 1	Monsieur Pierre TOURNEUX
175	C - III - 1	Monsieur Auguste NIMUS
269	C - III - 4	Madame Marie GICQUEAU
Pas d'acte	C - IX - 4	Titulaire inconnu
462	D - VI - 2	Monsieur Roger LEFREVRE
351	D - XI - 7	Madame RÉTIF

À VALLONS-DE-L'ERDRE, le 31 août 2023

Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU

